

Pour améliorer l'information et la coordination

Pour être efficace, l'action antimines humanitaire doit être coordonnée à tous les niveaux. Au niveau international, la coordination est assurée par les organes de l'ONU et les mécanismes de la Convention. Au cours de la dernière décennie, l'ICBL a constaté que la coordination s'accroît au niveau national entre les praticiens de l'action antimines, les donateurs et les gouvernements des pays touchés par les mines.

La création de centres nationaux d'action antimines, par exemple, est considérée comme un apport précieux pour soutenir l'engagement des différents intervenants dans ce dossier, et c'est là un domaine où le Canada a fait une contribution notable.

En 2001-2002, on a pu observer en Bosnie-Herzégovine – un pays où le Canada fournit un soutien actif par l'entremise de ses programmes bilatéraux – une intervention importante du gouvernement national en vue d'accroître la coordination de l'action antimines. La loi sur le déminage, adoptée en février 2002, a confié au Centre d'action antimines de Bosnie-Herzégovine la responsabilité dans ce domaine, mettant ainsi fin à la rivalité entre le BHMAL et ses homologues locaux.

Le représentant résident du PNUD en Bosnie-Herzégovine a souligné que l'appui de longue date accordé par le Canada était un élément important du succès remporté par l'action antimines dans ce pays. L'apport du Canada a aidé non seulement à convaincre d'autres donateurs de participer à cet effort, mais aussi à faire progresser les organismes locaux de déminage à un point tel que le PNUD a préparé un plan pour transférer au gouvernement bosniaque le contrôle et le soutien financier du BHMAL et de la commission nationale de déminage.

Pour assurer l'efficacité du déminage, il faut aussi que soit coordonnée la communication de données précises sur les zones minées et les secteurs à déminer en priorité. Le Rapport 2002 de l'Observatoire des Mines a recensé des études ou des évaluations effectuées dans 34 pays en 2001 et durant le premier semestre de 2002. Le Cambodge, le Mozambique, le Tchad et le Yémen sont au nombre des pays fortement minés où ont été effectuées des études d'impact avec l'aide du Canada depuis 2000.

Coordination mondiale

Un financement de base (2,35 millions de dollars sur cinq ans) est accordé par l'ACDI dans le cadre de ses Programmes multilatéraux pour aider le Service de l'action antimines des Nations Unies à jouer le rôle d'organe central de l'ONU chargé d'assurer la coordination générale dans ce domaine. On peut citer les réalisations suivantes de l'UNMAS durant la période considérée ici :

- la stratégie globale d'action antimines et la politique sectorielle sur la gestion de l'information ont été présentées à l'Assemblée générale, qui en a pris acte avec satisfaction;

- en 2001, des missions techniques de l'UNMAS ont été envoyées dans huit pays;
- l'UNMAS a lancé E-Mine – le réseau électronique d'information sur les mines – en septembre 2001;
- des modules du Système de gestion de l'information pour l'action antimines (IMSMA) – une base de données fournissant aux responsables sur le terrain des informations à jour sur les zones minées, les sites de nettoyage et les victimes déclarées – étaient opérationnels dans 22 pays;
- l'UNMAS coordonne la mise au point d'un plan d'intervention d'urgence et d'un guide sur les programmes d'action antimines ainsi que la seconde phase du projet sur la sécurité contre les mines et les munitions non éclatées;
- les 22 premières normes internationales de l'action antimines (IMAS) ont été finalisées dans le cadre d'une collaboration entre l'UNMAS et le CIDHG;
- l'UNMAS continue de promouvoir l'interdiction des mines terrestres à l'aide d'ateliers, d'outils de promotion visuels et d'un cédérom qui renferme des renseignements détaillés.

Centres d'action antimines

Par l'entremise du PNUD, le Programme intégré de l'ACDI pour la Bosnie-Herzégovine a versé la somme de 570 000 dollars au titre du soutien institutionnel des centres d'action antimines. En 2001-2002, on a constaté une amélioration de l'aptitude générale à établir des priorités et à coordonner les travaux, à certifier les zones déminées et à définir les procédures régissant le contrôle de la qualité et la standardisation des opérations.

L'organisme UXO LAO, établi avec l'aide du PNUD en 1996, est chargé de l'enlèvement des munitions non éclatées et des activités d'information sur ces engins au Laos. Il emploie présentement 1 200 personnes (démineurs, personnel affecté aux relevés, personnel de sensibilisation communautaire et formateurs). Vu l'importance que revêtent les activités d'UXO LAO menées sur le terrain, le renforcement de ses capacités de coordination à l'échelle nationale est un volet important du programme financé par le PNUD. Les réalisations enregistrées en 2001-2002 comprennent l'élaboration et la mise en place de normes opérationnelles, la prestation de 21 cours de formation organisés à l'intention des techniciens de haut niveau en neutralisation des explosifs et munitions,